

Cette goutte d'eau: 7 milliards

LE MONTANT NE pouvait ni nous surprendre, ni nous effrayer: *Domaine Public*, il y a dix ans déjà, le 21 mai 1987, avait avancé ce chiffre, au milliard près si l'on peut dire: sept milliards pour affirmer plus fortement notre solidarité internationale. S'ouvriraient, à l'époque, les premières discussions, sur le 700^e anniversaire de la Confédération. Le débat coïncidait avec le centenaire d'une grande banque commerciale qui marquait l'événement mémorial par un don d'utilité publique de 125 millions. A quelle aune devait être l'offrande publique?

DP écrivait: «Les 700 ans de la Confédération ne peuvent pas être que la célébration d'une incontestable réussite historique. Ce lien naturel entre l'anniversaire et le don offert, généreux et désintéressé, pourquoi ne l'établissons-nous pas à l'occasion de notre fête nationale? A l'échelle historique des siècles, à la mesure de notre fortune, c'est sept milliards que la Suisse, et pas seulement par le moyen du budget fédéral, devrait consacrer en 1991 à ceux qui n'ont pas sa chance! Non pas pour avoir «bonne conscience», peut-être pour notre image, mais pour retrouver par la solidarité le sens de la fête généreuse».

Nous avons d'autre part souvent demandé que la Banque nationale affecte une part de ses bénéfices à des opérations de désendettement des pays les plus pauvres. Il fallait, objection, modifier la loi. Objection levée: la loi et même la Constitution seront amendées. Bref le discours d'Arnold Koller devant l'Assemblée fédérale, annonçant la revalorisation des réserves latentes de la Banque nationale afin de doter une fondation de la Solidarité, est dans le droit fil de la politique que nous préconisons. Ne reste-t-il donc plus qu'à prendre acte et applaudir? Pas seulement. On peut approuver le projet, même s'il sent fortement l'improvisation, tout en souhaitant les indispensables clarifications.

La distinction fondamentale à faire est celle qui sépare la réparation due, notarialement et moralement, et l'in-

novation politique. Cette claire distinction, on ne la retrouve pas suffisamment dans la politique du Conseil fédéral.

D'abord le règlement des fonds en déshérence. L'ensemble du pays paie très cher, en image, le formalisme bancaire et l'absence d'une législation pertinente. Il y a ensuite un au-delà des droits individuels reconnus. Qu'un fonds largement doté élargisse le champ des bénéficiaires, c'est un complément heureux, même si la frousse des grandes banques de voir entraver leurs activités boursières sur la place de New-York entache la «générosité» du geste.

Autre chose, le réexamen de la politique suisse pendant la guerre. La commission Bergier se met au travail. On s'étonnera qu'elle se voie imposer par l'autorité les chapitres à étudier en priorité (sous réserve, peut-être du problème spécifique de la BNS), des délais et éventuellement des publications partielles avant toute mise en

perspective générale. Quoi qu'il en soit, la tache indélébile, le refoulement de 30 000 réfugiés pour qui la Suisse fut le mirage de l'espoir est, hélas, inoubliée, inoubliable. En 1995, le président Villiger a pré-

La Fondation n'a de sens que comme acte novateur de politique étrangère, celui d'une solidarité active

senté les excuses du pays.

Mais, avec ses ombres et lumières, on ne refait pas le passé, on ne le répare pas, on le dépasse. L'innovation, celle de la vie, est la seule réponse. Par exemple la création de la Communauté européenne fut le dépassement créatif admirable des exterminations de la guerre mondiale. La Fondation annoncée par Arnold Koller n'a de sens que comme acte novateur de politique étrangère, celui d'une solidarité active, extrabudgétaire. Non une indemnisation, mais une participation aux souffrances d'aujourd'hui. 800 millions d'êtres humains ne mangent pas assez!

La Fondation ne peut être que le point de départ d'une redéfinition de notre rôle, solidaire, dans la Communauté internationale. Pas une manière de solder le passé, mais un acte novateur de politique libre.

En mars, ne te découvre pas d'un fisc

Les contribuables ont tous reçu la notification de la taxation de l'impôt fédéral direct de 1996 avec un délai de paiement au 31 mars 97. La perplexité est la première réaction du contribuable distrait ou peu au fait des finesses des différents impôts.

ON A L'IMPRESSON d'avoir déjà payé ses impôts pour 1996. Dans le canton de Vaud, en tout cas, les impôts cantonaux et communaux se paient par acomptes. La perception de l'impôt s'échelonne ainsi tout au long du millésime. Un coup de téléphone à l'administration accroît notre consternation en confirmant qu'il ne s'agit pas d'une erreur: si l'impôt cantonal et communal est bien perçu sous forme d'acomptes, il n'en va pas de même pour l'IFD, exigible théoriquement à la fin de l'année, notifié dans les faits le premier trimestre de l'année suivante.

Un décalage aberrant

Dans un canton à taxation bisannuelle comme le pays de Vaud, le contribuable a donc rempli en février 95 une déclaration d'impôt portant sur ses gains de 93 et 94. Il a payé les impôts cantonaux et communaux correspondants en 95 et 96. En raison de l'absence d'acomptes, l'IFD, lui, est perçu en 96 et 97. Or, le revenu imposable est formé de la moyenne des années 93 et 94. Le contribuable paie donc en mars 97 un impôt calculé sur la base de revenus qui ont commencé à être encaissés en janvier 93, soit 4 ans et 2 mois auparavant...

Ce décalage peut être jugé comme aberrant ou au contraire finement pensé. En période de haute conjoncture, soit tout de même plus du 80% des millésimes depuis 50 ans, le paiement d'un impôt avec 4 ans de retard est particulièrement indolore. Dans l'intervalle, les revenus ont souvent augmenté de manière substantielle et le poids de l'impôt en est amoindri.

La situation est très différente aujourd'hui. Un nombre élevé de contribuables ont vu leur situation se dégrader depuis 4 ans. Il y a bien sûr les chômeurs, mais aussi tous ceux qui ont dû accepter un travail moins bien rémunéré ou dont les revenus ont stagné et parfois diminué. Pour ceux-là, le paiement d'un impôt basé sur des revenus de 93 peut représenter une charge conséquente et une surprise fort désagréable. La morosité du climat économique en sera renforcée. Un impôt trop élevé par rapport aux revenus freine la consommation et donc la relance

de l'économie. Heureusement l'harmonisation fiscale dont la date limite est fixée en 2001 devrait sans aucun doute éliminer ces détestables effets à retardement.

jg

Oubliés...

EN TRE 1873 ET 1896, la Suisse a connu une profonde déflation. Tout comme aujourd'hui, l'économie mondiale était alors soumise à un libre-échange presque intégral: la baisse rapide du prix des transports, les nouvelles facilités de communication, les innovations technologiques qui conduisirent à la rationalisation des processus de production favorisèrent l'émergence de nouvelles puissances industrielles – l'Allemagne, le Japon et les Etats-Unis. Les agriculteurs français et allemands se trouvèrent soudain confrontés à la concurrence des céréaliéristes américains et russes. Les prix s'effondrèrent et le chômage se développa. Mais après la guerre, la croissance reprit, accompagnée d'une augmentation réelle des revenus, car les prix diminuèrent plus fortement que les salaires.

Beat Kappeler, dans une conférence organisée par la banque La Roche de Bâle, a rappelé ces faits qui dénotent une frappante similitude avec la situation actuelle. Pourtant l'économiste ne pense pas que nous connaissions à nouveau une période de croissance et de déflation simultanée. Dans les nouveaux pays industrialisés d'Asie, les salaires et les prestations sociales se développent rapidement, ce qui contribuera à alléger la pression concurrentielle qu'ils exercent sur les économies occidentales. Par ailleurs, les importations en provenance des pays à bas salaires ne constituent qu'une très faible part de notre consommation. Enfin, les banques centrales veillent au grain monétaire. Des raisons suffisantes pour ne pas rêver à une déflation qui nous ferait retrouver les chemins de la croissance.

jd

La réforme des télécoms est en danger

Le projet d'ouverture des télécoms au marché est actuellement en discussion devant les Chambres. Et réapparaît la tentation du libéralisme sans mesure.

LA SUISSE A bien négocié la libéralisation de la poste et des télécommunications. Refusant de céder aux sirènes de la concurrence effrénée, elle a préparé ses régies à l'ouverture des marchés tout en veillant à garantir la pérennité du service public. A mille lieues d'une idéologie passe-partout, une démarche pragmatique qui débouche sur des solutions taillées à la mesure des réalités helvétiques.

L'équilibre du projet menacé

Et voilà que le Conseil des Etats prend le risque de faire capoter cette délicate construction. En effet, s'écartant de la solution retenue par le Conseil national, il refuse d'exiger des

opérateurs sur le marché des télécommunications qu'ils respectent «les conditions de travail usuelles de la branche».

De quoi s'agit-il? De la libéralisation du marché, on attend de meilleures prestations à des prix plus avantageux. Mais cette baisse de prix doit résulter d'une organisation plus rationnelle du travail et non simplement d'une diminution des salaires des employés de la branche. La libéralisation ne signifie pas que l'Etat abandonne ce secteur aux privés. Face au public, il reste le garant que les services de base seront accessibles à tous. Il délègue à des tiers l'accomplissement de cette tâche et fixe les conditions générales de cette délégation. Imposer aux opérateurs

qu'ils se conforment aux conventions collectives en vigueur dans la branche relève de ces conditions générales.

Répétons-le une fois encore. La modernisation indispensable de l'économie ne se réalisera qu'avec l'appui des salariés. On se souvient que l'échec de l'adhésion de la Suisse à l'Espace économique européen s'est joué en grande partie sur la crainte d'une baisse généralisée des salaires. Et la révision de la loi sur le travail a buté sur le refus patronal de participer à l'effort demandé. Si le Parlement ne comprend pas qu'en matière de poste et de télécommunications le changement, pour être accepté et assumé, doit aussi s'accompagner d'un certain nombre de cautions, il prend le risque d'un référendum.

Et la Suisse pourrait ne pas être prête pour l'ouverture du marché européen l'an prochain, au grand dommage des télécoms helvétiques. *jd*

LIBERTÉ DE LA PRESSE

La loi de la jungle

LE 26 JANVIER dernier, l'hebdomadaire *Sonntagszeitung* publiait des extraits d'un rapport confidentiel adressé à Berne par l'ambassadeur de Suisse aux Etats-Unis, Carlo Jagmetti. Deux jours plus tard, le diplomate donnait sa démission. Sollicité par le Conseil fédéral, le Conseil de la presse, organe disciplinaire de la profession, vient de rendre son verdict. Une position qui ménage la chèvre et le chou.

Ni chair, ni poisson

Sur le principe, le Conseil de la presse estime que la publication du rapport Jagmetti était justifiée au regard de l'intérêt public: importance du débat sur les fonds juifs, rôle déterminant de l'ambassadeur suisse à Washington. Le rapport, explique Roger Blum, président du Conseil de la presse, met en évidence le fait que les autorités suisses n'étaient pas pleinement conscientes de la responsabilité de la Suisse ni prêtes à l'assumer. Sa publication était de nature à relancer le débat.

Par contre le Conseil de la presse tance la *Sonntagszeitung* qui a violé la

Déclaration des devoirs et des droits des journalistes; présentation tronquée, inutilement dramatique et scandaleuse, hors du contexte temporel et sans avoir pris contact avec l'intéressé.

Franchement dit, l'avis du Conseil de la presse sur le principe de la publication ne présente aucun intérêt. Parce qu'il n'a jamais été dans l'intention de la *Sonntagszeitung* de publier le rapport dans son intégralité pour permettre aux lecteurs de se faire une opinion. L'hebdomadaire dominical a sélectionné l'information et l'a présentée avec la claire intention de nuire: le titre - «L'ambassadeur Jagmetti offense les Juifs»- comme la conclusion appelant à la démission du diplomate l'attestent. Dans cette affaire, le journal a été l'instrument des basses œuvres des intrigants du Département des affaires étrangères. Il en a tiré un avantage commercial dans la course au scoop saignant qu'il mène avec son concurrent le *Sonntagsblick*. Il n'y a pas là trace d'intérêt public. Et les considérations ethico-philosophiques du Conseil de la presse ne suffisent pas à masquer la loi de la jungle qui gouverne la presse dominicale. *jd*

La case de Telecom

VOUS ÊTES, PEUT-ÊTRE, encore un peu vieux jeu: vous avez recours à l'annuaire téléphonique pour chercher le numéro d'un correspondant. Et dans l'épluchage des colonnes, votre œil est attiré par une case publicitaire qui tire l'ordre alphabétique à elle. Vous cherchiez l'agence de votre banque et s'offre d'abord à vous BANCO ESPERITO SANTO.

Vous voulez appelez la Fondation Boissonnet, établissement médico-social et votre regard ne peut pas ne pas voir LA RINCETTE - *Apéritif anisé. Fabrication et vente de spiritueux en gros.* On se demande ce que fait là sous boisson cette rincette, illustrée par une bouteille, car elle est fabriquée à Môtiers, indicatif 032 et non 021. Elle cohabite ainsi avec BOISSEC SA, qui n'invite pas à un cul-sec, mais vend simplement lames et parquets.

Les dynamiques Telecom ont-ils besoin de ces petits profits de pub? Un conseil, que le service public respecte l'égalité de traitement de l'ordre alphabétique pur. *ag*

Pour le livre, le marché est un

Nous avons vu, dans DP 1282 («Le livre mérite un observatoire économique»), que le monde du livre est un secteur délicat, qu'il est constitué de réseaux fragiles. Nous avons vu également que les outils d'analyse manquent singulièrement en Suisse: pas ou peu de statistiques, pas de suivi historique. Hors des milieux professionnels, la survie et les conditions de la survie du livre ne provoquent pas de débats. L'enjeu est pourtant considérable: que pourrions-nous lire dans quelques années? Et d'ailleurs, que nous propose-t-on actuellement dans les librairies? Quels livres n'y trouve-t-on pas, ou plus? Un peu de tourisme en Europe va nous montrer les risques encourus.

LES POLITIQUES DU livre se partagent entre deux pôles bien distincts: L'une le considère comme une marchandise pareille aux autres, et estime que la libre concurrence doit lui être appliquée. Le jeu du marché devrait séparer le bon grain de l'ivraie littéraire; survivraient les livres qui le méritent, – et que le lecteur acquerrait au meilleur prix.

L'autre part du principe que le livre est un produit culturel irremplaçable, dont la diversité est la richesse, mais dont l'extrême complexité de la chaîne de production va de pair avec la grande faiblesse de ses maillons. La concurrence qui se joue uniquement sur le prix de vente aurait des effets mortifères sur le livre, sur des personnes qui en vivent, – ou en vivent. Il faut par conséquent intervenir sur le marché, en établissant le prix unique.

Comment trancher? Par chance, si l'on ose dire, nos voisins européens ont fait des expériences édifiantes.

L'exemple suédois

En Suède, le prix imposé a été supprimé en 1970. Les effets observés sont brutaux: les ventes plafonnent depuis le milieu des années septante; les prix augmentent de 53% entre 1974 et 1977, en même temps que les nouvelles parutions diminuent. Les libraires et les éditeurs n'ayant plus d'accords par lesquels ils s'engagent à promouvoir les livres suédois et les libraires qui les vendent, les éditeurs peinent à placer leur production chez les libraires. Un exemple: la Suède n'a plus d'encyclopédie rédigée en suédois. Il est devenu suicidaire pour les éditeurs de produire des livres difficiles,

l'Etat doit alors subventionner massivement la littérature exigeante.

Le nombre des librairies diminue de moitié, la proportion des ventes qu'elles réalisent tombe de 50 à 35%. L'Etat doit les subventionner.

A l'inverse, le chiffre d'affaires des clubs de livres passe de 36 à 386 millions de couronnes entre 1970 et 1979.

La déroute britannique

La Grande-Bretagne connaissait un accord interprofessionnel qui avait force de loi, le Net Book Agreement (NBA), qui instituait le prix fixé par l'éditeur. Cet accord a été abandonné en 1995, à la suite de la désertion progressive des éditeurs. Un an plus tard, le marché du livre n'a pas enregistré la relance des ventes escomptée, mais plutôt une baisse. Autre vilaine surprise, au lieu d'entraîner une chute des prix, la suppression du NBA a provoqué une augmentation générale du prix moyen des livres, – cela malgré la multiplication des campagnes discount. La progression est particulièrement forte pour l'édition universitaire (+9.2%), scientifique et technique (+7%) et scolaire (+6.7%). Le prix des premières éditions (hardbacks) a également augmenté de 6 à 7%.

La première chaîne de librairies, W.H. Smith, annonce 400 suppressions d'emplois et une diminution de 20% de ses assortiments de livres en juin 1996. Les plus petits points de vente, dont l'activité repose pour une large part sur la vente de poches, ont enregistré une baisse de leur chiffre d'affaires de 21% dans les six mois qui ont suivi la disparition du NBA. Les exigences des bibliothèques, sommées de

Points principaux de la loi Lang

- Tout éditeur ou importateur est tenu de fixer un prix ferme pour les livres qu'il publie ou importe.
- Le rabais maximum autorisé au niveau du détaillant est de 5% de ce prix.
- Les écoles, les autorités publiques, l'enseignement, les bibliothèques et les syndicats ne sont pas soumis à ce rabais maximum.
- Seuls les livres édités il y a plus de deux ans, et ayant séjourné dans les stocks pendant plus de six mois, peuvent être vendus en deçà du prix fixe.
- Pour les livres publiés dans un Etat membre de la CEE, le prix fixé pour la France par l'éditeur étranger est considéré comme le prix minimum.
- Lors de l'importation de livres publiés en France, il appartient à l'importateur de fixer le prix de vente au public. Le prix des livres réimportés doit être égal au prix fixé initialement, pour éviter le contournement du prix fixe.

ouveau compresseur

faire des économies, réclamant aux libraires des remises de plus en plus importantes, ont entraîné la fermeture de plusieurs librairies et grossistes spécialisés. 117 adhérents de l'Association des libraires ont jeté l'éponge: certains ont concentré leurs efforts sur des produits différents, d'autres ont fermé boutique. 74 nouveaux membres y ont néanmoins adhéré. Mais surtout, les chaînes ont inauguré 50 nouvelles succursales.

L'aller et retour français

En France, jusqu'en 1979, le prix du livre était «conseillé» par l'éditeur. Ce système revenait presque à un prix imposé. Sous la pression des libraires, mal inspirés, ce système est aboli en 1979 par l'arrêté Monory.

Une étude des éditeurs observe, six mois plus tard, que les points de vente les plus favorisés sont les discounts, qui pratiquent des rabais jusqu'à 44%. Les variations de prix de vente sont donc très importantes d'un point de vente à l'autre. Mais la tendance est à baisser les prix sur certains titres seulement: les livres à succès. La vente d'ouvrages spécialisés, à rotation lente, devient difficile. Leur prix tend à monter, leur écoulement se restreint et leur production devient impossible. En 1979, le chiffre d'affaires des librairies diminue d'au moins 20%, et, bien sûr, 91,5% des libraires échaudés sont à nouveau favorables au prix conseillé.

Ils seront exaucés: la loi Lang sur le prix unique entre en vigueur le 1^{er} janvier 1982 (voir encadré).

Presque tous les milieux politiques se félicitent de cette restauration. Et si les

Sources

Publication de la commission suisse des cartels, 3, 1973 et 2/3, 1982, Orell Füssli

Observatoire de l'économie du livre, *Cahiers de l'économie du livre* n° 5, Cercle de la librairie, Paris, 1991

Livre blanc du prix unique du livre, Sticing Bibliographia Neerlandia, 's-Gravenhage, 1987

Livres Hebdo, no 218, 27.9.96, «Les chaînes tirent parti de la libération des prix»

problèmes du livre ne sont pas tous résolus, personne ne souhaite retourner à la gabegie de l'ère Monory.

Dissonances européennes

Bien entendu, le Parlement européen donne le ton au marché du livre. Le ton? Un accord plutôt dissonant!

Le 8 octobre 1981, l'Assemblée générale du Parlement européen se prononce à l'unanimité pour le prix imposé du livre, estimant que la libéralisation des prix se ferait aux dépens de la production et de la distribution. Outre les phénomènes déjà décrits, la libéralisation entraînerait l'inégalité des conditions d'achat entre librairies et grandes surfaces, la disparition des librairies des petites villes, le renforcement de la puissance des grands distributeurs. Ces derniers dictant leurs conditions aux éditeurs et donc influant sur la parution ou non de certains livres.

Une étude prévisionnelle a été effectuée pour la région néerlandaise. Elle conclut que la libéralisation amènerait la disparition de 10% des librairies; que l'influence sur le prix des livres pèserait inégalement selon les catégories: le prix de 5% des titres (25% du chiffre d'affaires) baisserait de 20%; celui de 15% des titres (55% du CA) resterait le même; celui de 40% des titres (15% du CA) augmenterait de 60%; 40% des titres (5% du CA) ne seraient plus édités. Ces prévisions correspondent à l'expérience suédoise.

Malgré la reconnaissance par la Cour européenne de justice de la légitimité du cartel des prix pour les livres, le 10 janvier 1985, le Parlement européen demeure opposé à un système de prix de nature transnationale. Les conséquences sont catastrophiques pour la région néerlandaise, par exemple: manque à gagner pour les libraires, leurs clients pouvant acheter les mêmes livres moins cher en Flandre; on observe des importations fictives qui permettent de vendre à prix réduit sur le territoire néerlandais. Le système de prix fixe devient de la sorte impossible à maintenir pour une production flamande qui ne représente que 30% du marché.

Aux deux bouts de la chaîne?

Pour faire bonne mesure, et pour

compléter ce tableau d'apocalypse, relevons encore quelques effets de l'abandon du livre aux seules lois du marché. Situons-nous aux deux extrémités de la chaîne, qu'elle est censée relier: les auteurs et les lecteurs.

Les auteurs, dans leur majorité, ont l'habitude du bénévolat. Les droits dits d'auteur sont souvent bien minçolets, inexistantes ou négatifs: les auteurs doivent mettre de leur poche pour être publiés. Dans les exemples que nous avons cités, cette tendance se renforce: les éditeurs asphyxiés ou âpres au gain renoncent à publier des titres sans espoirs financiers prévisibles. Ils préfèrent les bestsellers assurés et incitent les auteurs à travailler dans ce sens.

Les lecteurs auront – ont – de la peine à trouver en rayon des ouvrages autres que l'artillerie lourde des grosses maisons d'édition. S'ils découvrent l'existence d'un livre «exotique» apparemment intéressant, ils prendront alors leur désir de lire en patience – les commandes à l'unité sont économiquement dissuasives – puis ils paieront pour ce service de commande. Enfin, ils pourront lire l'ouvrage, s'ils en ont encore l'envie...

Si, par malheur et par hasard, ils le découvrent moins cher après coup, il maudiront les libraires «offrant» encore ce service, leur retireront leur fidélité. Et le plaisir de la lecture leur semblera sans doute bien amer. *cp*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (*jd*)

Rédaction:

Claude Pahud (*cp*)

Géraldine Savary (*gs*)

Ont collaboré à ce numéro:

André Gavillet (*ag*)

Jacques Guyaz (*gj*)

Charles-F. Pochon (*cfp*)

Le Débat: Jean-Pierre Tabin

Composition et maquette:

Françoise Gavillet, Claude Pahud, ,

Géraldine Savary

Secrétaire: Murielle Gay-Crosier

Administrateur délégué: Luc Thévenoz

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA,

Renens

Abonnement annuel: 85 francs

Etudiants, apprentis: 60 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

CCP: 10-15527-9

Les «abus» du chômage: un faux débat

Par Jean-Pierre Tabin, professeur à l'École d'Études sociales et pédagogiques

Le chômage est producteur, – de peur et de méfiance. La tendance est de persister à ne voir dans ce phénomène social que de prétendues responsabilités individuelles. Jean-Pierre Tabin réagit à des articles parus récemment, qui vont dans ce sens.

DE MANIÈRE RÉPÉTITIVE, la presse locale s'intéresse aux «abus» de l'assurance chômage. *L'Hebdo* du 13 février 1997 a consacré un numéro spécial sur le sujet. Sous-titre: «Trop de chômeurs désinvoltes». Peu après, *le Nouveau Quotidien* (18.2.97) a donné l'occasion à Beat Kappeler de suggérer un abaissement des indemnités de chômage pour inciter les assurés à rechercher un travail. Morceau choisi: «Le taux de placement des chômeurs augmente comme par enchantement le dernier mois du droit aux indemnités». Enfin, *le Journal de Genève et Gazette de Lausanne* daté du 22 février, étendant le propos à l'ensemble de la sécurité sociale, s'est insurgé contre le «tourisme social», s'attaquant à ces «malins» qui «continuent de frapper à toutes les portes, privées, publiques, cantonales et fédérales». Et la liste des rumeurs et des sous-entendus de cet acabit pourrait sans peine être enflée.

Rumeurs en cascade

On pourrait bien sûr les démonter sans peine. Les enquêtes menées par l'OFIAMT sur les «abus» à l'assurance chômage ou d'autres études, sur les clients de l'aide sociale, permettent de le faire. Il serait nécessaire d'en parler plus souvent, mais cela ne suffirait sûrement pas à enterrer les rumeurs. Pourquoi?

D'une part, ces remarques ne portent pas sur le système social lui-même, mais sur ses effets pratiques et individualisés. Dans ce cadre, on ne discute jamais du principe du droit à l'octroi de telle ou telle prestation, mais du fait qu'on connaît, ou qu'on a entendu parler de

tel ou tel individu dont la situation paraît anormalement favorable ou défavorable. En général, on ne possède pas tous les éléments de la situation. Mais ce point de départ suffit pour porter le soupçon sur tous les bénéficiaires et discréditer l'ensemble du régime.

D'autre part, une assurance comme l'assurance chômage est basée sur la méfiance, sur le contrôle, bref sur la peur des «abus» des assurés. La statistique OFIAMT le montre bien: en 1995, 65 392 assurés ont subi une sanction administrative (ils étaient 63 260 en 1994), et 92 entreprises ont été sanctionnées (22 en 1994) (*La Vie économique*, 11/96, p. 53). Ce n'est pas que les chômeurs «abusent» plus que les entreprises, c'est que la loi est fondée sur un préjugé défavorable aux assurés. On les contrôle systématiquement, on les sanctionne de manière extrêmement sévère, puisqu'une sanction «légère» peut porter sur plus d'un demi-mois de salaire: les amendes infligées aux automobilistes sont une vaste rigolade à côté des celles qui menacent des chômeurs. Une entreprise qui licencie ses employés ou se restructure, par contre, n'«abuse» pas. Selon la loi, elle n'est pas responsable du chômage qu'elle crée. Il n'est dès lors pas étonnant que l'idée selon laquelle les assurés «abusent» de l'assurance soit bien ancrée dans les esprits.

Enfin dans notre société, l'absence de travail continue d'être considérée comme un problème personnel, dont on pourrait se défaire moyennant quelques efforts (améliorer sa capacité de présentation, sa formation, chercher du travail hors de son domaine habituel, etc.) et quelques sacrifices. L'assurance chômage fonctionne selon ce principe, mis en œuvre par les ORP. Tant qu'il n'y aura pas reconnaissance du problème collectif que représente l'absence d'emploi, on soupçonnera toujours ceux qui n'en ont pas de le faire intentionnellement.

Un nouveau statut

La question sociale qui se pose aujourd'hui est de savoir quels moyens mettre en œuvre pour éviter de renforcer le clivage entre ceux qui travaillent et ceux qui n'ont pas d'emploi: les 200 000 chômeurs, auxquels on peut ajouter les

300 000 personnes assistées et les 170 000 rentiers AI. Ne parlons plus des «abus», mais du statut qu'on donne à ces sans-emploi dans la société. Ce n'est pas parce qu'ils n'ont plus d'emplois qu'ils sont inutiles au monde. A nous de reconnaître leur utilité, de leur trouver un rôle, quitte à renoncer à certaines dépenses superflues (la protection civile, par exemple), à diminuer nos heures de travail, ou à trouver de nouvelles formes de redistribution de la richesse. ■

(Re)Lus

FIN DE LA première guerre; dans le Paris de Belleville, des bas quartiers, vit un drôle de petit monde: prolös, marlous, voyous, filles de joie et proxénètes. Parmi eux, «L'équipe» – où ce qu'il en reste – parce que depuis sa sortie de tôle, Bouvé, le Capitaine, la découvre débauchée par une vieille connaissance, Bobèche. Ils étaient ensemble à la «discipline», à Colomb-Béchar.

Ça ne fait pas un pli, à la première occase, Bouvé le troue avec sa lame et l'envoie dégorger son rouge dans la Seine. C'est une histoire d'honneur, la dignité de l'homme est en jeu. Et puis, on ne plaisante pas avec les affaires...

Mais, ce n'est plus comme avant le passage à l'ombre. C'est indéfinissable, – comme une fissure s'est logée dans ce chef. Ce n'est pas, même, la fidélité et l'admiration de la Marie-Bonheur qui peuvent lui cacher que le monde change: il fout le camp, – et lui en premier! Et Bouvé a beau penser et fumer des cigarettes sur les «fortifs», il n'en vient pas à bout: «Il s'assit dans l'herbe mouillée de rosée. Ses yeux regardaient, sans la voir, la banlieue verte et médiocre, où chaque chose retrouvait, avec exactitude, sa forme naturelle. Un coq chanta.»

Il finit par désertir la ville, comme Bobèche le bataillon. cp Francis Carco, *L'Equipe*, Albin Michel, 1925

Des citoyens concernés prennent l'initiative

Il y a quelques semaines, des personnalités du monde politique, culturel et économique ont créé un «Fonds pour l'humanité et la justice» destiné à venir en aide aux victimes du nazisme dans le besoin et indépendant de la Confédération et des milieux économiques. Un temps fort de collecte est prévu au mois de juin (CCP 40-300000-6).

L'ENQUÊTE DES HISTORIENS est loin d'être terminée, mais nous ne pouvons attendre. Non pas pour clouer le bec à nos accusateurs. Mais pour agir. Agir dans le sens de manifester nos convictions. Agir dans le sens de chercher à connaître. Pour retrouver notre identité perdue dans la passivité.

Nos ancêtres (à part Guillaume Tell, ce sont nos parents), ont vécu pendant la deuxième guerre. Pendant cette période, hommes politiques, industriels et banquiers ont fait leurs choix, probablement souvent en tenant les citoyens

dans l'ignorance. Les temps étaient selon eux à la propagande, non à l'information, aux pleins pouvoirs et non à la démocratie. Certains pensent qu'ils auraient pu faire mieux. D'autres estiment que leur marge de manœuvre entre l'envahissement et la collaboration totale était faible.

Des convictions aux actes

Allons-nous aujourd'hui, alors qu'il n'y a pas état d'urgence, continuer à laisser aux banquiers et aux hommes politiques l'initiative de l'action? Allons-nous, comme la presse dans son courrier du lecteur, laisser alternativement insulter les juifs, ridiculiser le collège des conseillers fédéraux ou haïr l'Allemand pour mieux cacher la deshérence de notre identité?

Voici, en guise d'exemple, la version provisoire de mes convictions. Si nous pouvons écrire et lire aujourd'hui ces lignes, c'est peut-être parce que la direction politico-économico-industrielle mise en place par nos géniteurs leur a épargné la mort. Nous leur devons la vie. Ma gêne face à cette histoire s'aggrave de la reconnaissance que je porte à ceux-là.

Mais la possibilité de penser notre histoire que la vie qu'ils m'ont donnée me prête, je désire la mettre à profit le plus possible. Aussi, au lieu de laisser ces quelques figures lointaines, bernoises ou

zurichoises, assurer maintenant seules les initiatives, je propose de constituer nous aussi, citoyens issus de cette histoire louche, un Congrès.

C'est en assumant la collaboration de nos parents avec l'Allemagne que nous pourrions la critiquer et nous tourner vers les descendants des victimes, nous les heureux descendants des lâches ou des rusés. Nous ne pouvons être hors du coup, neutres une fois de plus, entre D'Amato et Delamuraz. Nous devons regarder nos parents en face, pour garder la face devant nos contemporains.

Le Congrès suisse, ce serait d'abord un compte de chèque postal. Payer de sa personne, même un peu, est une entrée en matière nécessaire. La valeur éventuelle de cette cagnotte symbolique sera versée aux descendants des victimes. Ce serait ensuite un mouvement d'opinions diverses, un forum (il n'y a pas que Davos qui s'exprime dans ce pays), qui cessera de déléguer aux gouverneurs et aux journalistes ce qu'il a à dire lui-même afin de s'exercer à cette volte-face qui consiste à passer de la glorification de la neutralité armée à la connaissance de notre histoire blanche et noire, pour en vivifier notre actualité. Le domaine public, faisons-en notre domaine.

Et *Domaine Public* pourrait être le creuset de cette initiative.

Olivier Bonard, Lausanne

Légitime défense

Dans *DP 1289*, nous avons émis quelques réserves sur la nécessité pour le Département de Justice et Police d'organiser en automne 1998 un exercice de défense générale. Pierre Salvi, responsable civil des forces militaires nous rassure.

TOUT D'ABORD, je tiens à vous dire que je doute que nous traiterons au travers du scénario qui n'a pas encore été élaboré de la venue d'extraterrestres.

Le soulèvement de 200 000 chômeurs ne me semble pas non plus être un thème très porteur et, à vrai dire, il serait la démonstration d'une belle imbécillité des concepteurs qui retiendraient une telle hypothèse. Plus sérieusement, je puis vous assurer que les thèmes retenus passeront le crible de la pertinence et que donc ils seront en relation avec des risques identifiés et potentiellement crédibles pour notre population.

La gauche à laquelle j'appartiens et m'engage depuis un certain nombre d'années n'aura donc pas à rougir de ma contribution dans le cadre de l'élaboration de cet exercice puisque, bien au contraire, j'aurai à cœur de contribuer à faire en sorte que cet exercice soit tout simplement réaliste dans son scénario et

respectueux des valeurs qui fondent une société intelligente tout en permettant de vérifier quelques aspects de l'état de préparation des organismes publics censés protéger notre population.

Il ne s'agit donc nullement, au travers de cet exercice de défense générale, de se mettre au garde-à-vous devant n'importe quel représentant de n'importe quel parti, ça n'a jamais été mon genre d'ailleurs et ce n'est pas demain la veille que cela arrivera, question de dignité.

Il s'agit plus simplement de contribuer à faire en sorte que l'EDG 98 ne soit justement pas une plaisanterie, pour reprendre vos termes.

Pierre Salvi, syndic de Montreux

Parité, mode(s) d'emploi

Pour le 8 mars, journée internationale de la femme, le Bureau de l'égalité des droits entre homme et femme, le Collectif du 14 juin et la Conférence romande des déléguées à l'égalité ont organisé à Genève une conférence-débat sur «les enjeux de la participation des femmes à la vie politique»; ou comment expliquer la relative invisibilité des femmes dans la vie politique alors qu'elles représentent la moitié du monde. Ateliers et débat ont réuni une cinquantaine de femmes pour réfléchir et adopter des résolutions en vue d'améliorer la représentation des femmes dans les instances politiques.

NE FAISONS PAS les difficiles. Certes, la présence des femmes dans les instances politiques se renforce, tendant à prouver que les quotas investissent les mentalités et les identités collectives. Comme l'a souligné Yvette Jaggi dans sa conférence, les parlements se féminisent progressivement depuis 1971: 21,5% de femmes au Conseil national en 1995, 17% au Conseil des Etats. Même les cantons partagent les hémicycles, 22% de députées, et dans les conseils communaux, la présence féminine atteint presque le tiers des élus pour les villes de plus de 100000 habitants.

Tout paraîtrait idéal si quelques nuages n'assombrissaient le ciel. Dans les exécutifs, les femmes se font rares, les partis ne leur laissant une place sur les affiches qu'en désespoir de cause, ou alors animés par un volontarisme qui tient plus de l'opportunisme face à un «thème porteur» que de la conviction.

Quand il s'avère que les femmes sont nombreuses – surreprésentées? – à la tête d'un gouvernement ou d'un parti, les hommes se rebellent, n'hésitant pas à interdire l'entrée des femmes à un poste important, tel la direction du PSS. Enfin, c'est au moment où la perte de confiance de la population envers ses élus est la plus forte qu'on extirpe alors les femmes des coulisses des partis et qu'on les charge de redonner noblesse et virginité (c'est encore une valeur sûre) à la chose publique, alors que les hommes préfèrent le règne prédominant du monde économique auquel est inféodé le politique.

Promotion active

Si les femmes présentes à la conférence ont relevé l'avancée indéniable, mais à nuancer, des femmes dans la politique, elles ont aussi constaté l'extrême difficulté à recruter des femmes prêtes à figurer sur des listes. La parité, la belle affaire, encore faut-il qu'il y ait suffisamment de candidates. Clamer de beaux principes égalitaires alors que les femmes n'osent ou ne peuvent faire le premier pas est donc insuffisant. Les femmes hésitent essentiellement pour deux raisons à se lancer en politique: la peur d'ajouter une troisième occupation aux activités professionnelle et fa-

miliale, et l'angoisse de l'incompétence. Il faut donc engager activement et concrètement une promotion visant à faciliter l'entrée des femmes en politique. En aval, les départements d'instruction publique devraient mettre sur pied des cours de citoyenneté qui rappellent qu'une démocratie non diversifiée est inachevée, que l'égalité des femmes et des hommes est un principe de base qui fonde notre société. En amont, les partis doivent tout faire pour favoriser l'émergence d'ambitions féminines. Transformer la substance des partis, inscrire systématiquement la lutte pour l'amélioration des conditions de la femme dans leurs priorités. Mais aussi aménager les horaires de réunions pour permettre aux femmes avec charge familiale d'y participer, rétribuer le coût des gardes d'enfants les soirs où les mères doivent s'absenter. Le 8 mars, c'était aussi la journée de la prière. Agissons pour que ces vœux pieux soient réalisés. gs

Médias

TOUJOURS PLUS DE journaux collaborent pour la diffusion de messages publicitaires. Trois cas récents en Suisse alémanique: Le *TagsAnzeiger* et la *SonntagsZeitung* s'unissent pour publier des annonces de recrutement de collaborateurs de haut niveau (les fameux cadres en français des affaires).

MEDIA TREND JOURNAL, mensuel alémanique, lance son site sur Internet (<http://WWW.mtj.ch/>) et publie un dossier consacré à ce médium dans son édition de mars. En consultant la liste des 68 journaux présents sur Internet le 11 février, la surprise est grande d'y voir la grande majorité (11) des quotidiens romands.

LA CONCURRENCE EST grande sur le marché médiatique bernois où paraissent trois quotidiens locaux, où émettent trois radios et une télévisions locale.

N'oublions pas les deux quotidiens gratuits et la SSR pour faire bonne mesure... cfp